

## AXE 8 : Développement endogène des territoires (FEDER)

Mesure 8-2 : Augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène

<b>Service instructeur</b>	DIRECTION EN CHARGE DE LA GESTION DES FONDS EUROPEENS
<b>Services pouvant être consultés</b>	CTM
<b>Objectifs synthétiques :</b> Les acteurs publics que sont les Collectivités sont amenés à mettre en œuvre des projets d'aménagement du territoire d'envergure afin de renforcer l'attractivité d'un point de vue touristique. Ainsi, une stratégie d'aménagement touristique a été élaborée dans le cadre du Schéma d'aménagement régional (SAR) et du Schéma régional de développement touristique (SDAT) qui a conduit à cibler neuf espaces d'aménagements à fort potentiel touristique (EAT) : <ul style="list-style-type: none"><li>• Pointe Faula, (commune du Vauclin)</li><li>• Macabou, (commune du Vauclin)</li><li>• Grande-Anse, (commune des Anses-d'Arlet)</li><li>• Arrière plage des Salines, (commune de Sainte Anne)</li><li>• La Pointe du Marin/Belfond. (commune de Sainte-Anne)</li><li>• La Pointe Cherry, (commune du Diamant)</li><li>• Spoutourne (commune de Trinité)</li><li>• L'Anse à l'Ane, (commune des Trois-Ilets)</li><li>• Anse Mitan, Pointe du bout, (commune des Trois-Ilets)</li></ul> Sur ces espaces à fort enjeux, il s'agit de créer ou de restructurer des infrastructures et des équipements supports d'attractivité touristique et de création d'activités et d'emploi. Par ailleurs, des projets territoriaux intégrés sont portés par la Collectivité territoriale dans une volonté de rééquilibrer le territoire de la Martinique. Ces espaces visent à renforcer l'attractivité touristique de l'île par la valorisation économique, sociale, culturelle et environnementale de ces zones. Le PO 2014-2020 accompagnera : <ul style="list-style-type: none"><li>• Ces dynamiques de valorisation du potentiel endogène des zones ciblées, source de création d'activités et d'emploi au sein des territoires concernés ;</li><li>• Les actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel supports de l'attractivité de ces zones seront soutenues dans le cadre de la priorité 6c.</li></ul> Il s'agira en effet de soutenir la réalisation de projets d'investissement publics pour le tourisme et des actions d'études et d'assistance technique concernant le montage des projets et d'infrastructures touristiques. Il s'agira également de : <ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir les sites culturels, patrimoniaux et historiques pouvant être utilisés comme centre d'attraction touristique</li><li>• Favoriser la mise en réseau des éléments du patrimoine</li></ul> <b>Résultats attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation de la recette touristique directe (valeur ajoutée du secteur) et indirecte (Valeur ajoutée dans les secteurs connexes) ;</li><li>• Augmentation de l'emploi qualifié dans le secteur ;</li></ul>	

Accusé de réception en préfecture  
972-200055507-20190624-19-PCE-418-AI  
Date de télétransmission : 24/06/2019  
Date de réception préfecture : 24/06/2019

**Types d'actions :****Investissements immatériels éligibles possibles :**

- les actions d'études ;
- les actions d'assistance technique concernant le montage des projets en infrastructures touristiques ;
- les frais d'ingénierie de coordination et de mise en œuvre dont les salaires de personnels spécifiquement affectés aux projets se référant aux fonds européens PO 2014-2020.

**Investissements matériels éligibles possibles :**

Travaux d'aménagement et d'équipement dont :

- La viabilisation du foncier pouvant accueillir des activités économiques touristiques diversifiées : hôtels, restaurants, services touristiques...,
- Equipements destinés à la pratique sportive, nautique et récréative créateurs d'emplois (animateurs sportifs, employés de la restauration...),
- Equipements structurants pour la croisière, le tourisme nautique et la grande plaisance,
- Aménagement de zones de mouillage organisées, balisage de plans d'eau,
- Restauration et amélioration de sites historiques et culturels à forte valeur touristique potentiellement créateurs d'emplois (animateurs culturels, guides...) non classés et non-inscrits,
- Développement d'aménagements touristiques liés à la découverte du patrimoine historique
- Redynamisation et réhabilitation des cœurs historiques des bourgs et des villes
- Promouvoir la qualité architecturale
- Prendre en compte d'autres champs du patrimoine (petit patrimoine, patrimoine du XXème siècle, archéologie sous-marine etc.).

**Principaux groupes cibles :**

- Collectivités
- EPCI
- Etablissements publics : Parc Naturel de Martinique, Comité Martiniquais du Tourisme...

**Territoires spécifiques visés :**

Toute la Martinique et plus spécifiquement :

Les espaces d'aménagement touristiques (EAT), les espaces ludiques et les zones touristiques anciennes à restructurer :

- Pointe Faula, (commune du Vauclin)
- Macabou, (commune du Vauclin)
- Grande-Anse, (commune des Anses-d'Arlet)
- Arrière plage des Salines, (commune de Sainte Anne)
- La Pointe du Marin/Belfond. (commune de Sainte-Anne)
- La Pointe Cherry, (commune du Diamant)
- Spoutourne (commune de Trinité)
- L'Anse à l'Ane, (commune des Trois-Ilets)
- Anse Mitan, Pointe du bout, (commune des Trois-Ilets)

Autres espaces d'attractivité territoriale : le Nord de la Martinique (les 18 communes : Ajoupa-Bouillon - Basse-Pointe - Bellefontaine - Carbet - Case-Pilote - Fonds-Saint-Denis – Grand-Rivière - Gros-Morne - Lorrain - Macouba - Marigot - Morne-Rouge - Morne-Vert - Prêcheur - Robert - Saint-Pierre - Sainte-Marie – Trinité)

Accusé de réception en préfecture  
972-200055507-20190624-19-PCE-418-AI  
Date de télétransmission : 24/06/2019  
Date de réception préfecture : 24/06/2019

**Critères de cohérence stratégique :**

Les projets devront être en adéquation avec : le SAR schéma d'aménagement régional /SMVM, la stratégie territoriale en matière d'emploi et de développement économique, le SCOT.

**Critères de sélection qualitatifs :**

Le projet sélectionné :

✓ Cible la création d'activités dans les 5 filières prioritaires et/ou dans les secteurs de l'économie verte et bleue	3
✓ S'inscrit dans la dynamique d'aménagement territorial portée par les EAT et autres espaces d'attractivité territoriale en particulier le Nord de la Martinique	3
✓ Participe à la transition énergétique et/ou comporte un volet HQE	1
✓ Fait intervenir un volet formation et emploi notamment à destination des jeunes	2

**1 critère min / score min : 3**

**Moyens de mise en œuvre****Modulation du taux d'intervention d'aides publiques (FEDER et CTM) dans le cadre du PO :**

- Taux d'intervention moyen du FEDER est de 54%.
- Pour les travaux d'aménagement et d'équipement la limite d'intervention FEDER + CTM est de :
  - \* 75% pour les territoires spécifiquement identifiés
  - \* 65% pour le reste du territoire
- Pour les études, assistance technique et ingénierie non liées aux travaux d'aménagement et d'équipement, le taux moyen cumulé FEDER + CTM est de 25% plafonné à 150 000€ pour la totalité de la période.

**Critères de performance financière**

- Contribution aux indicateurs de réalisation et au cadre de performance ;
- Capacité à remonter les dépenses liées au projet dans un délai compatible avec la bonne réalisation du programme.

Capacité administrative et financière du porteur de projet à réaliser l'opération dans un délai compatible avec la bonne réalisation du programme

*Possibilité de dérogation par les instances décisionnaires après avis motivé.*

Accusé de réception en préfecture  
972-200055507-20190624-19-PCE-418-AI  
Date de télétransmission : 24/06/2019  
Date de réception préfecture : 24/06/2019

**Aspects réglementaires :**

Respect des règles relatives : à la commande publique, à la publicité européenne, aux recettes, aux apports en nature et aux aides d'Etat. Cf Annexe réglementaire

**Autres fonds mobilisables :**

- Dispositif ACRC – Aides aux Commune (dispositif transposé par la CTM).
- Contrat de progrès
- Crédits du Ministère de la Culture
- Dotation d'équipement aux territoires ruraux
- Dotation de soutien aux investissements locaux
- Crédits Etat pour les opérations HQE
- Autres crédits

**FEAMP** : Le FEAMP pourra participer à la mise en place d'activités touristiques maritimes participant à la sensibilisation à la protection de la biodiversité marine.

**FEADER**

**FSE**

Accusé de réception en préfecture  
972-200055507-20190624-19-PCE-418-AI  
Date de télétransmission : 24/06/2019  
Date de réception préfecture : 24/06/2019